

*Marchés approuvés*

APPROBATION marchés pour la modernisation de divers tronçons de rues de la Ville.

LE MAIRE. - Il s'agit d'approuver les marchés qui ont été passés avec diverses entreprises pour la modernisation de certains tronçons de rues de la Ville, savoir:

- 1°) Marchés passés avec l'Entreprise TOUZET pour la modernisation de divers tronçons de rues:
  - a) Rue Neuve, sur une longueur de 108 m. pour la somme de 568.645 F
  - b) rue Ste-Anne, sur une longueur de 130 m. pour la somme de 791.240 F
  - c) la Place Saint-Jacques, pour la somme de 500.500 F.
- 2°) Marchés passés avec la S.E.G.B.F.O.M. pour la modernisation des rues:
  - de Paris sur une longueur de 674 m. pour 1.277.460 F;
  - d'Assas sur une longueur de 95 m. pour 496.157 F;
  - et Lafférière sur une longueur de 140 m. pour 825.071 F.
- 3°) Marché passé avec M. AGOÛT pour la modernisation de la rue Fourchette sur une longueur de 170 m. pour la somme de 1.077.300 F.

Je dois ajouter qu'en ce qui concerne la rue Ste-Anne nous avons dû signer un avenant ayant pour objet l'exécution de travaux supplémentaires non prévus au marché, c'est à dire la modernisation des trottoirs. Cet avenant nous permet d'entreprendre simultanément les travaux de modernisation de la rue et des trottoirs.

Le devis rectificatif s'élève donc à 1.145.995 F. La différence, soit la somme de 354.755 F peut paraître exagérée par rapport à la surface à moderniser, mais les travaux sont véritablement difficiles à faire, d'ailleurs nous avons fait appel à la concurrence. Plusieurs entreprises ont été appelées au ~~marché~~ du fait que nous avons signalé au Syndicat des Entrepreneurs que des travaux allaient être entrepris. Quelques entreprises seulement ont répondu favorablement à notre demande.

M. GALLARD fait remarquer que les prix ne sont pas exagérés.

M. REYDELLET. - D'un autre côté ces prix ont également été contrôlés par M. AFFRE, Ingénieur Conseil, de la Commune qui d'ailleurs suit les travaux.

LE MAIRE. - Je mets aux voix l'approbation de ces différents marchés pour les sommes qui ont été indiquées et de l'avenant passé avec l'Entreprise TOUZET.

Approuvé Adopté à l'unanimité.  
 le 7 novembre 1960  
 P. le Maire et par délégation  
 le Secrétaire Général  
 Signé: P. Baloté

tes: LE MAIRE. - Messieurs, je sou mets à votre approbation les questions suivantes:

1°) AMENAGEMENT DU CHEMIN Jacques MAILLOT, dit "MOUFIA"

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

L'aménagement du Chemin Jacques Maillot, dit "Moufia" a donné lieu à une adjudication à la date du 29 Janvier 1960.

Les travaux sont exécutés par la Société Entreprise Générale de France et d'Outre-Mer.

Je mets aux voix:

L'approbation des travaux d'aménagement du chemin Jacques Maillot par la S.E.G.E.F.O.M. s'élevant à la somme de 19.800.000 francs./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE

Vu  
le 12/01/60  
Le Chef de Division  
Signé: J. Joulbeau

2°) AMÉNAGEMENT du Chemin de Montgaillard

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

L'aménagement du chemin de Montgaillard a donné lieu à une adjudication à la date du 29 Janvier 1960. Les travaux sont exécutés par l'Entreprise ACCOT Irénée.

Je mets aux voix, l'approbation des travaux d'aménagement entrepris par ACCOT pour le chemin de Montgaillard s'élevant à la somme de 19.620.000 F.

Adopté à l'unanimité.  
Vu  
H. Deuss le 12 Octobre 1960  
Le Chef de Division  
signé : J. Jouffreau